



SPASER GHT DU LIMOUSIN

*" Pour un achat vert
dans nos hôpitaux du Limousin "*

Schéma de promotion
des achats publics socialement
et écologiquement responsables



TABLE DES MATIERES

Introduction	5
• Article 1 : Objet	5
• Article 2 : Durée et périmètre	6
• Article 3 : Redaction, Gouvernance et pilotage	6
• Article 4 : Axes stratégiques	7
4.1 Axe Gouvernance	7
4.2 Axe Environnemental	7
4.3 Axe Social	7
4.4 Axe Économique	8
• Article 5 : Indicateurs de suivi.....	8
5.1 Axe Gouvernance	9
5.2 Axe Environnemental	9
5.3 Axe Social	10
5.4 Axe Économique	10
• Article 6 : Communication	11
• Article 7 : Révision et amélioration continue.....	11
• Article 8 : Dispositions finales	11
Annexe 1 : Composition du GHT du LIMOUSIN	12
Annexe 2 : Tableau récapitulatif des indicateurs.....	13
Annexe 3 : Recensement des actions propres à chaque établissement	14
Annexe 4 : Mes actions 2026 en tant qu'acheteur en séance du 6 novembre 2025 ..	17



INTRODUCTION

Le Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER) du GHT Limousin, valable pour la période 2026-2029, a pour objet de présenter et promouvoir une politique d'achats responsables, conciliant performance économique, respect de l'environnement et impact social positif.

Le SPASER du GHT Limousin est un cadre structurant qui vise à organiser et à formaliser cette politique au sein des 18 établissements hospitaliers des départements de la Corrèze, de la Creuse et de la Haute-Vienne. Il fait suite à la politique achats du GHT définie en 2021 et s'inscrit dans le cadre des conclusions de l'audit de la Fonction Achats Mutualisée réalisé en 2024/2025.

Il s'appuie sur une approche partagée entre les trois départements de la Corrèze, de la Haute-Vienne et de la Creuse afin d'harmoniser les pratiques d'achat autour de principes communs de durabilité, d'efficacité économique et de responsabilité sociale.

Ce schéma constitue un outil essentiel permettant de concilier les besoins spécifiques du secteur hospitalier tout en soutenant le développement économique local.

Le SPASER vise ainsi à définir des axes stratégiques clairs, des objectifs mesurables, au moyen d'indicateurs concrets pour assurer un pilotage efficace des actions engagées sur sa durée de mise en oeuvre.

Pour fédérer l'ensemble des acteurs impliqués dans la fonction achat au sein du GHT Limousin, ce document programmatique contient un volet commun à l'échelle des 18 Etablissements et constitue une ouverture pour chacun des Etablissements partie afin de valoriser leurs actions propres pouvant servir d'exemples pour la communauté des acheteurs hospitaliers en Limousin.

La trame du réseau 3AR auquel l'Agence Régionale de Santé de Nouvelle-Aquitaine et le CHU de Limoges sont adhérents a été utilisée. Le présent document en est un des exemples au niveau des 12 GHT de Nouvelle-Aquitaine.

ARTICLE 1 : OBJET

Le présent schéma a pour objet de définir la politique d'achats publics socialement et écologiquement responsables du GHT Limousin.

Il vise à intégrer durablement les dimensions environnementales, sociales et économiques dans la commande publique, conformément aux obligations légales nationales et aux ambitions territoriales.

ARTICLE 2 : DUREE ET PERIMETRE

Le SPASER couvre la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2029. Il s'applique aux achats directs du GHT dont le montant est supérieur à 216 000 € HT, y compris les achats passés sans publicité ni mise en concurrence (notamment brevets).

Les achats effectués via une centrale d'achats sont exclus car ces derniers sont valorisés par les centrales dans leur propre SPASER.

ARTICLE 3 : REDACTION, GOUVERNANCE ET PILOTAGE

La rédaction du document a été rendue possible par :

- L'accompagnement méthodologique des équipes du Réseau 3AR et du référent achats de l'ARS Nouvelle Aquitaine lors des deux séances de travail réunissant à l'automne 2025 les représentants des 18 établissements du GHT LIMOUSIN,
- Son articulation avec les axes de la Politique des achats durables et responsables de l'ARS Nouvelle Aquitaine signée par la direction support du GHT LIMOUSIN en juillet 2025 et de ceux promus dans chacun des établissements partie au sein des Comités ad hoc en charge de la promotion du développement durable en santé,
- Son intégration dans la trame réalisée par le Réseau 3AR en lien avec l'ARS Nouvelle Aquitaine. Le SPASER du GHT LIMOUSIN est l'un des premiers instaurés selon cette approche partagée avec les 11 autres GHT de Nouvelle Aquitaine.

La mise en œuvre du SPASER est assurée par une gouvernance dédiée qui découle de celle de la fonction achats mutualisée :

- Le COSTRAT de GHT, organe de pilotage du GHT LIMOUSIN, représentant la gouvernance hospitalière des 18 établissements membres, qui aborde au moins une fois par an le bilan des actions menées par le COPIL achat et ajuste le cas échéant les priorités de la fonction achats mutualisée ;
- Les représentants des comités déjà institués des Etablissements parties dans les domaines du biomédical et de la restauration et de ceux à structurer, notamment dans le champ des travaux. Ces derniers désignent un référent pour le suivi opérationnel des actions du SPASER ;
- Le COPIL Achats SPASER, qui se réunit trimestriellement pour traiter des thématiques spécifiques, animé par le directeur de la FAM, 2 représentants des établissements des départements de la Corrèze et de la Creuse au sein du GHT

et les équipes achats du CHU; Le COPIL Achats SPASER se réunit à la suite du COPIL Achats habituel.

Des actions de communication interne et externe au GHT LIMOUSIN seront favorisées afin d'assurer l'appropriation collective des objectifs et actions inscrits au SPASER. Le SPASER se nourrit effectivement des actions de promotion du développement durable au sein des 18 établissements et s'articule avec ceux des acteurs locaux de l'achat en Limousin : collectivités territoriales partenaires, chambres consulaires etc.

Chacun des acheteurs représentant les 18 établissements du GHT est invité à promouvoir les actions menées par le comité ad hoc en charge du développement durable de son établissement. Le COPIL Achats SPASER du GHT Limousin valorisera les Bilans des Emissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) et les actions qu'il comporte pour accompagner la transition écologique au sein du GHT.

ARTICLE 4 : AXES STRATEGIQUES

4.1 AXE GOUVERNANCE

Deux orientations sont privilégiées :

- Sensibiliser tous les acteurs aux enjeux des achats responsables à travers un plan de formation adapté ; le plan s'articulera avec l'offre de l'ANFH du LIMOUSIN et aura vocation, au besoin, à la susciter si celle-ci doit être développée.
- Prioriser les familles d'achats présentant des enjeux forts économiques, environnementaux ou sociaux, cela avec un suivi ciblé.

4.2 AXE ENVIRONNEMENTAL

L'axe est sous-tendu par la volonté de veiller au respect des réglementations (Loi Climat, loi EGALIM, etc.) et d'intégrer les exigences environnementales dans les marchés au niveau régional avec les moyens alloués.

Il se traduit par des objectifs quantitatifs : pourcentage de marchés comportant des clauses environnementales, volume d'achats répondant à la loi EGALIM, intégration de critères durables dans les spécifications techniques et conditions d'exécution.

Il passe aussi par l'établissement de partenariats territoriaux renforcés.

4.3 AXE SOCIAL

L'axe social vise à :

- Promouvoir l'insertion professionnelle des publics en difficulté (personnes en situation de handicap, chômeurs longue durée, etc.) via des clauses sociales spécifiques ;
- Suivre les indicateurs tels que le taux de marchés avec clauses sociales et le nombre d'heures d'insertion réalisées ;
- Favoriser les commandes auprès d'entreprises d'utilité sociale reconnues et les fournisseurs locaux.

L'axe social est largement véhiculé par la signature en octobre 2023 des conventions PLIE avec les collectivités territoriales en charge des PLIE en Limousin.

Il est alimenté par les marchés mis en œuvre par les 18 établissements dans le domaine des travaux publics et des prestations.

Il est suivi par des référents au sein de l'établissement support du GHT lesquels participent aux différents comités départementaux institués pour suivre les conventions et les heures réalisées au titre de l'insertion des publics visés.

4.4 AXE ÉCONOMIQUE

Il a pour objectifs de :

- Faciliter l'accès des TPE/PME aux marchés publics à travers l'allotissement et la simplification des dossiers de consultation ;
 - Publier annuellement les intentions d'achat pour une meilleure préparation des fournisseurs ;
 - Former les acheteurs aux pratiques d'achats responsables intégrant l'économie circulaire et inclusive ;
 - Organiser une journée annuelle régionale des achats publics hospitaliers écologiquement et économiquement responsables en lien avec les chambres consulaires du territoire.
-

ARTICLE 5 : INDICATEURS DE SUIVI

Afin de mesurer l'atteinte des objectifs définis pour chaque axe du SPASER, un ensemble d'indicateurs précis et adaptés est mis en place. Ces indicateurs permettent d'évaluer régulièrement la progression, d'identifier les freins éventuels, et d'ajuster la stratégie.

Ces indicateurs font l'objet d'un suivi trimestriel via le tableau de bord du SPASER et d'un rapport annuel présenté au COSTRAT du GHT pour évaluer l'efficacité des actions et ajuster les plans d'action. Ces derniers ont été choisis par les représentants des établissements membres du GHT lors des deux jours de formation dédiée à la rédaction du SPASER.

5.1 Axe Gouvernance

Il se décline au travers de trois échelons :

➤ Catégorie réglementaire :

Mesure la conformité aux obligations légales et réglementaires, notamment via le taux de formation des acteurs aux achats responsables, la tenue régulière des réunions de pilotage (COPIL, COSTRAT) ou encore le respect des exigences réglementaires en matière de politique d'achats publics.

➤ Catégorie régionale :

Évalue la mobilisation des départements et des acteurs locaux, le taux de participation aux instances régionales et la coordination des actions entre collectivités et partenaires régionaux.

➤ Catégorie GHT :

Suit la fréquence des réunions internes de pilotage, la qualité du dispositif d'animation et la coordination entre établissements membres.

5.2 Axe Environnemental

➤ Catégorie réglementaire :

Contrôle l'intégration des clauses et critères environnementaux obligatoires dans les marchés publics conformément aux lois en vigueur (ex : loi Climat-EGALIM), notamment le pourcentage de marchés comportant des prescriptions écologiques à l'échelle nationale.

➤ Catégorie régionale :

Mesure le déploiement de partenariats locaux environnementaux, l'adaptation des critères selon les spécificités territoriales et le développement des filières locales durables.

➤ Catégorie GHT :

Suit les taux d'intégration des clauses environnementales dans les marchés, la progression du volume d'achats écologiques (produits, services, énergie) et la réduction des impacts via des objectifs ciblés et spécifiques à chaque établissement. Il favorise notamment la mise en œuvre de contrats de performance énergétique.

5.3 Axe Social

➤ Catégorie réglementaire :

Évalue la conformité aux clauses sociales imposées par la réglementation, incluant le pourcentage de marchés supérieurs aux seuils européens intégrant des clauses d'insertion ou d'engagement social.

➤ Catégorie régionale :

Suit le développement de partenariats avec des structures d'insertion par l'activité économique, la part des marchés attribués à des entreprises d'utilité sociale et la mobilisation régionale pour l'emploi durable.

➤ Catégorie GHT :

Mesure le nombre d'heures d'insertion sociale réalisées via les marchés, la proportion de clauses sociales appliquées ainsi que les engagements des prestataires et fournisseurs locaux.

5.4 Axe Économique

➤ Catégorie réglementaire :

Contrôle l'application des règles favorisant l'accès des TPE/PME à la commande publique, notamment à travers le nombre d'allotissements et la simplification des procédures.

➤ Catégorie régionale :

Évalue le soutien apporté aux fournisseurs locaux et la publication annuelle des intentions d'achat pour faciliter la préparation des marchés. La publication annuelle sera rendue possible par la mise en œuvre à court terme de l'outil unique et partagé par les 18 établissements du GHT LIMOUSIN de planification et de programmation des marchés.

➤ Catégorie GHT :

Suit la proportion des marchés attribués aux TPE/PME territoriales, la dynamique de la commande locale et la mise en œuvre d'actions favorisant l'économie circulaire et responsable.

ARTICLE 6 : COMMUNICATION

Le GHT organisera une communication régulière :

- En interne via intranet, newsletters, notes d'information, outils pédagogiques et événements participatifs (ex : journée d'intégration des nouveaux arrivants, escape game etc.) ;
- En externe par le biais des sites internet des établissements, réseaux sociaux, affichages, publications dans la presse locale et partenariats avec les collectivités territoriales ou chambres consulaires.
- La rédaction du SPASER à l'automne 2025 a renforcé le sentiment des acteurs des achats du GHT LIMOUSIN de la nécessité de promouvoir davantage les initiatives locales et régionales, constituant autant de bonnes pratiques, dans le domaine des achats durables et responsables en santé.
- Une lettre dédiée à la mise en œuvre du SPASER sera rédigée au moins une fois par an. Celle-ci pourrait s'appeler :

« L'achat hospitalier du GHT Limousin se met au vert ».

ARTICLE 7 : REVISION ET AMELIORATION CONTINUE

Le SPASER fera l'objet d'une évaluation annuelle et d'un bilan à mi-parcours. Cette démarche permet d'ajuster en continu les objectifs, les actions, les indicateurs et les moyens mis en œuvre pour garantir leur efficacité.

ARTICLE 8 : DISPOSITIONS FINALES

Le présent SPASER est adopté par les instances compétentes du GHT Limousin et publié conformément aux obligations légales.

Il sera diffusé largement auprès de l'ensemble des acteurs et partenaires concernés afin d'en assurer une appropriation collective et d'y associer un engagement fort de tous les membres du GHT.

ANNEXE 1 : COMPOSITION DU GHT DU LIMOUSIN

Les groupements hospitaliers de territoire (GHT) consistent en un mode de coopération entre les établissements publics de santé à l'échelle d'un territoire. Leur objectif est de garantir à tous les patients une égalité d'accès à des soins sécurisés et de qualité en renforçant la coopération entre hôpitaux publics autour d'un projet médical.

En application de l'article L 6132-3-3° du code la santé publique (CSP), une convention constitutive a été signée le 30 juin 2016. Celle-ci a désigné le Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Limoges comme établissement support du Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) du Limousin.

Le GHT du Limousin est composé des 18 établissements suivants :

- | | |
|----------------------|--|
| ✓ CHU Limoges | ✓ Hôpital Intercommunal du Haut Limousin (HIHL) |
| ✓ CH Esquirol | |
| ✓ CH Guéret | ✓ Centre Hospitalier Intercommunal Monts et Barrages (CHIMB) |
| ✓ CH Brive | |
| ✓ CH St Junien | ✓ CH Aubusson |
| ✓ CH Tulle | ✓ CH St Vaury |
| ✓ CH Cornil | ✓ CH Bourganeuf |
| ✓ CH Evaux-les-bains | ✓ CH Ussel |
| ✓ CH La Souterraine | ✓ CH St Yrieix |
| ✓ CH Uzerche | |
| ✓ CH Bort les orgues | |

Ainsi, cette convention confie au CHU de Limoges la fonction d'assurer pour le compte des autres membres la passation de marchés ainsi que certaines missions liées à leur exécution (conclusion de modifications de marché public...).

Toutes les autres missions de la phase d'exécution des marchés relèvent de chaque établissement partie au GHT. L'exécution du marché couvre son régime financier (le recours, le cas échéant, à la sous-traitance, la gestion et l'émission des commandes passées au titre des marchés, la vérification du service fait, le règlement, le versement d'avances et d'acomptes, la liquidation et le mandatement des factures...).

ANNEXE 2 : TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS

<u>Catégorie</u>	<u>Axe</u>	<u>Indicateur</u>	<u>Objectif exemplaire à</u> <u>Horizon 2029</u>
Réglementaire	Gouvernance	Nombre de formations aux achats responsables	100% des acteurs clés formés
		Nombre de réunions COPIL Achats SPASER et COSTRAT	Minimum 4 réunions annuelles
		Taux de couverture des obligations réglementaires	100% conformité
	Environnemental	Pourcentage de marchés avec clause environnementale	60% des marchés notifiés
		Respect Loi EGALIM - part achats alimentaires durables	80% du volume d'achats alimentaires
	Social	Pourcentage marchés > seuil européen avec clauses sociales	40% minimum
	Économique	Facilitation accès TPE/PME (ex. nombre d'allotissements)	+25% sur la période
Régional	Gouvernance	Taux de participation des départements et acteurs locaux	> 90%
	Environnemental	Partenariats locaux et intégration critères territoriaux	Nombre croissant de partenariats
	Social	Nombre de marchés avec entreprises d'utilité sociale	+15% en moyenne annuelle
	Économique	Publication intentions d'achat annuelles	100% des marchés planifiés

GHT	Gouvernance	Réunions et animation locale des instances de pilotage	4 réunions annuelles COPIL + animation continue
	Environnemental	Marchés spécifiques intégrant critères durables	Augmentation annuelle de 15-20%
	Social	Heures d'insertion sociale réalisées	5 000 heures annuelles
	Économique	Proportion achats auprès TPE/PME locales	Minimum à définir au regard de la cartographie des fournisseurs qui sera disponible avec l'outil OKAVEO en cours de déploiement sur 2026

ANNEXE 3 : RECENSEMENT DES ACTIONS PROPRES A CHAQUE ETABLISSEMENT

Cette annexe reprend la philosophie ayant conduit le COPIL Achats du GHT Limousin en sa séance du 10 novembre 2023 à recenser les actions en faveur du développement durable au sein des 18 établissements. Pour rappel, le tableau Excel des actions menées est donné dans cette annexe.

Le recensement a été construit au travers des fiches rédigées par la Fédération Hospitalière de France sur les thématiques ciblées pour la promotion du développement durable au sein des établissements publics de santé :

- Les mobilités,
- L'énergie,
- La santé environnementale,
- La restauration,
- Les déchets.

Aussi, le COPIL Achats SPASER s'efforcera, dans ses séances, de promouvoir et valoriser les actions des 18 établissements membres du GHT sur ces 5 thématiques.

L'annexe 3 a vocation :

- A se nourrir du retour d'expérience positive des établissements membres et à permettre à chaque établissement de valoriser sa politique d'achats durables et responsables en santé avec les moyens propres dédiés à cette thématique.

Actions menées en faveur du développement durable

Actions menées en faveur du développement durable

[illegible]

Actions menées en faveur du développement durable

16

ANNEXE 4 : LES ACTIONS 2026 PROPOSEES PAR LES ACHETEURS DU GHT LIMOUSIN EN SEANCE DU 6 NOVEMBRE 2025

Avant de se quitter après les deux jours de formation consacrés à la rédaction du SPASER, les représentantes du réseau 3 AR ont proposé à chacun des participants de dresser des objectifs en tant qu'acheteur pour 2026. En ressort cette déclinaison autour des initiales régionales :



Local

- Organiser la journée achat du GHT en lien avec les chambres consulaires
- Développer l'achat local alimentaire
- Suivre les marchés avec les fournisseurs locaux
- Suivre les conventions conclues avec les associations liées à l'économie circulaire

Insertion

- Etendre les clauses sociales aux marchés de prestations associées aux travaux/maintenance
- Suivre avec le facilitateur les clauses d'insertion sociale

Motivation

- Poursuivre le travail sur l'arrêt de la vaisselle jetable
- Déployer les revues fournisseurs et de fait le sourcing fournisseur
- Poursuivre la sensibilisation des acteurs au travers d'infographie
- Orienter les prescripteurs de besoins sur des matériels reconditionnés
- Réaliser une formation du COPIL achat GHT au réemploi

Outil

- Travailler sur un critère de conditionnement et emballage lors de l'AO drapage opératoire
- Mesurer le volume de matériaux transmis aux entreprises de recyclage

- Etablir un clausier GHT
- Travailler sur une méthode d'achat en coût global
- Déployer l'outil de programmation et de planification des marchés
- Créer en équipe une méthode de suivi d'indicateurs marchés

Utilité

- Favoriser un achat durable car utile et économiquement et socialement raisonnable
- Recenser le nombre de TPE/PME dans nos marchés
- Recenser le nombre d'heures de travail pour l'insertion

Savoir communiquer

- Présenter le SPASER en réunion d'encadrement et en comité développement durable
- Partager notre guide de bonnes pratiques
- Diffuser le SPASER dans mon établissement via intranet
- Recenser les solutions locales de reconditionnement
- Publier un article sur les actions du SPASER
- Communiquer auprès des prescripteurs de mon établissement

Intégration

- Intégrer davantage de clauses sociales dans les marchés
- Intégrer une démarche égalité femme homme
- Intégrer les critères environnementaux dans les marchés négociés sans mise en concurrence et dans tous les marchés en propre

Négociation

- Constituer le groupe de référents SPASER

ANNEXE 5 : LE SPASER DU GHT DECLINE EN FICHES

➤ AXE 1 : GOUVERNANCE ET PILOTAGE DES ACHATS RESPONSABLES

Organisation

La mise en œuvre repose sur la gouvernance de la fonction achats mutualisée

- **COSTRAT de GHT : validation annuelle du bilan et orientation stratégique**

Le COSTRAT de GHT, organe de pilotage du GHT LIMOUSIN, représentant la gouvernance hospitalière des 18 établissements membres, qui aborde au moins une fois par an le bilan des actions menées par le COPIL achat et ajuste le cas échéant les priorités de la fonction achats mutualisée

- **COPIL Achats SPASER : suivi trimestriel opérationnel**

Le COPIL Achats SPASER, qui se réunit trimestriellement pour traiter des thématiques spécifiques, animé par le directeur de la FAM, 2 représentants d'établissements du GHT de Corrèze ou de Creuse et les équipes achats du CHU; Le COPIL Achats SPASER se réunit à la suite du COPIL Achats habituel.

- **Référents établissements : mise en œuvre locale et suivi des actions**

Les représentants des comités déjà institués des Etablissements parties dans les domaines du biomédical et de la restauration et de ceux à structurer, notamment dans le champ des travaux. Ces derniers désignent un référent pour le suivi opérationnel des actions du SPASER

Actions

- **Action 1-** Sensibilisation des acteurs hospitaliers *via* un plan de formation aux achats responsables

Sensibiliser tous les acteurs aux enjeux des achats responsables à travers un plan de formation adapté ; le plan s'articulera avec l'offre de l'ANFH du LIMOUSIN et aura vocation, au besoin, à la susciter si celle-ci doit être développée

- **Action 2-** Priorisation des familles d'achats à enjeux

Prioriser les familles d'achats présentant des enjeux forts économiquement, socialement et environnementalement, avec un suivi ciblé.

- **Action 3-** Participation aux réseau d'acheteurs

Participation aux réseaux cibles (3AR, Odeys, PLIE départementaux...)

- **Action 4-** Coordination avec les partenaires territoriaux et régionaux

Participation aux instances régionales (exemple : groupe de travail Achats des Directeurs Achats des GHT de Nouvelle-Aquitaine animé par le GCS Achats NA et l'ARS en lien avec le référent régional de la FHF) et à la coordination des actions entre collectivités et partenaires régionaux.

Indicateurs de suivi et objectifs à l'horizon 2029

- **Indicateur 1** - Taux de formation des acteurs clés aux achats responsables => 100% des acteurs clés formés à la fin du SPASER
- **Indicateur 2**- Nombre de réunions COPIL Achats SPASER et COSTRAT => minimum 4 réunions annuelles
- **Indicateur 3**- Taux de couverture des obligations réglementaires => 100% de conformité
- **Indicateur 4**- Taux de participation des départements et acteurs locaux => >90%
- **Indicateur 5**- Réunions et animation locale des instances de pilotage => 4 réunions annuelles COPIL + animation continue

➤ AXE 3 : ENVIRONNEMENTAL

Objectifs

Réduire l'empreinte environnementale des activités hospitalières par la commande publique.

L'axe est sous-tendu par la volonté de veiller au respect des réglementations (Loi Climat, loi EGALIM, etc.) et d'intégrer les exigences environnementales dans les marchés au niveau régional avec les moyens alloués.

Il se traduit par des objectifs quantitatifs : pourcentage de marchés comportant des clauses environnementales, volume d'achats répondant à la loi EGALIM, intégration de critères durables dans les spécifications techniques et conditions d'exécution.

Il passe aussi par l'établissement de partenariats territoriaux renforcés.

Actions

- **Action 1-** Intégration de clauses environnementales et de critères environnementaux dans les marchés publics

Intégration des clauses et critères environnementaux obligatoires dans les marchés publics conformément aux lois en vigueur, notamment le pourcentage de marchés comportant des prescriptions écologiques à l'échelle nationale.

- **Action 2-** Développement des achats alimentaires durables

Conformément à la loi EGALIM, cibler le passage à une alimentation durable en lien avec le GARA et les experts restauration des 18 établissements du GHT

- **Action 3-** Travailler en collaboration avec les partenaires locaux : par exemple, les chambres consulaires
- **Action 4-** Pour chaque établissement, et selon des objectifs ciblés impactants, intégrer des critères durables

Assurer la progression du volume d'achats écologiques (produits, services, énergie) et la réduction des impacts via des objectifs ciblés et spécifiques à chaque établissement. Favoriser notamment la mise en œuvre de contrats de performance énergétique. Prendre en compte la durée de vie et la réparabilité des différents matériels pour éviter l'achat systématique de produits neufs.

- **Action 5-** Pour chaque établissement, développer les actions visant à réduire l’empreinte environnementale des achats, l’impact carbone des produits de santé, et à favoriser l’efficacité énergétique des bâtiments ainsi que l’achat de véhicules à faibles ou très faibles émissions.

Indicateurs de suivi et objectif à l’horizon 2029

- **Indicateur 1** - Pourcentage de marchés comportant des clauses environnementales => 60% des marchés notifiés
- **Indicateur 2-** Respect Loi EGALIM - part achats alimentaires durables => 80% du volume d’achats alimentaires
- **Indicateur 3-** Partenariats locaux et intégration critères territoriaux => Nombre croissant de partenariats
- **Indicateur 4-** Marchés spécifiques intégrant critères durables => Augmentation annuelle de 15-20%
- **Indicateur 5-** Nombre de véhicules à faibles émissions achetés par les établissements et part dans le parc des établissements
- **Indicateur 6-** Nombre de conventions passées avec les ressourceries présentes sur le territoire du GHT du Limousin
- **Indicateur 7-** Intégrer en prestation supplémentaire éventuelle (PSE) la possibilité pour le fournisseur de proposer à l’établissement demandeur un matériel reconditionné ou dont la durée d’exploitation est prolongée en mesurant la part de ce type de matériel par rapport aux autres achetés dans le cadre des plans d’investissement de chacun des établissements

➤ AXE 3 – ACHATS SOCIAUX

Objectifs

Utiliser la commande publique comme levier d'insertion et d'emploi.

Actions

- **Action 1-** Intégration de clauses sociales

Promouvoir l'insertion professionnelle des publics en difficulté (personnes en situation de handicap, chômeurs longue durée, etc.) via des clauses sociales spécifiques dans les marchés publics

- **Action 2-** Recours aux entreprises adaptées et ESAT

Identifier et favoriser les commandes auprès d'entreprises d'utilité sociale reconnues et les fournisseurs locaux.

Indicateurs

- **Indicateur 1** - Pourcentage de marchés supérieurs aux seuils des marchés formalisés avec clauses sociales => 40% minimum
- **Indicateur 2** - Nombre de marchés avec des entreprises d'utilité sociale => +15% en moyenne annuelle
- **Indicateur 3** - Heures d'insertion sociales réalisées => 5 000 heures annuelles

➤ AXE 4 – PERFORMANCE ÉCONOMIQUE ET TERRITORIALE

Objectifs

Optimiser la performance économique globale et soutenir le tissu local.

Actions

- **Action 1-** Faciliter l'accès des TPE/PME aux marchés publics à travers l'allotissement et la simplification des dossiers de consultation.
- **Action 2-** Publier annuellement les intentions d'achat pour une meilleure préparation des fournisseurs
- **Action 3-** Accès facilité aux TPE/PME

Organiser une journée annuelle régionale des achats publics hospitaliers écologiquement et économiquement responsables en lien avec les chambres consulaires du territoire.

Indicateurs

- **Indicateur 1** – Facilitation accès TPE/PME (ex. nombre d'allotissements) => +25% sur la période
- **Indicateur 2** – Publication intentions d'achat annuelles => 100% des achats planifiés
- **Indicateur 3** – Proportion achat auprès TPE/PME locales => minimum 50%



